quels MM. le général Metzinger, commandant les troupes d'Afrique destinées à faire partie de l'expédition, le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Geil, appelé au commandement du régiment des tirailleurs malgaches ; le chef de bataillon Ganeval, commandant du 2e bataillon des tirailleurs malgaches ; enfin la plupart des officiers d'infanterie de marine affectés à ce régiment spécial ou au dépôt de leur arme à Diego-Suarez, des marins pour le *Primauguet*, la *Rance*, le *Papin* et le *Gabes*, qui font partie de la division du commandant Bienaimé.

Le *Shamrock* emporte aussi le personnel affecté à ses services hospitaliers.

UN DRAME EN CHEMIN DE FER

Détails complémentaires

Fontainebleau, 25 janvier. — Voici des renseignements complémentaires sur le drame épouvantable qui s'est déroulé hier soir en chemin de fer entre Thomery et Moret.

Le meurtrier est un nommé Jacquemart, âgé de 36 ans, camionneur demeurant à Paris, rue de la Roquette, 83.

Se trouvant sans place depuis quelque temps, et se croyant en butte à d'incessantes persécutions, il avait pris le parti de retourner avec sa femme et ses enfants, dont l'aîné a 7 ans, à Arbois (Jura), son pays, où il possède quelques biens.

Il avait, pour se défendre contre ses persécuteurs, acheté un revolver il y a quelques jours ; mais, avant le départ, sa femme était parvenue à le lui enlever.

Comment, pendant le trajet de Paris à Fontainebleau, a-t-il pu reprendre cette arme ? C'est ce qu'on ignore encore.

Toujours est-il qu'à un moment donné, sans que rien ait pu déceler ses intentions, Jacquemart fit feu, par cinq fois, contre les voyageurs qui se trouvaient dans le compartiment voisin du sien, par-dessus la séparation.

Un des blessés s'étant blotti sous la banquette, Jacquemart, dans son égarement, enjamba la balustrade et frappa le blessé à grands coups de pied.

Le signal d'alarme fut tiré par les voyageurs affolés, et, le train arrêté, les employés s'emparèrent du meurtrier et le gardèrent jusqu'à l'arrivée à Moret, où il fut remis à la gendarmerie dans un état de prostration complet.

La religieuse de l'ordre de Saint-Vincent de Paul, qui a été tuée, tournait le dos à Jacquemard ; elle a reçu une balle dans la nuque. La mort a été instantanée. C'est la sœur Joseph Soutigny, de l'orphelinat de Genevraye, près de Montigny-sur-Loing.

Les blessés sont : sœur Angélique, également de la Genevraye ; M. Arnoult, de Pontigny (Yonne) ; Mlle Marianne Bonnissel, demeurant à Marseille, rue Castillon, 5.

Le docteur Foucault, de Fontainebleau, médecin de la compagnie, qui se trouvait dans le train, a prodigué ses soins aux blessés dont l'état n'est heureusement pas grave et qui ont pu continuer leur voyage par des trains de la nuit.

La sœur Angélique a été reconduite au couvent en voiture. Quant à l'infortunée sœur Joseph, son corps a été déposé à l'hospice de Moret.

Le parquet s'est immédiatement transporté sur les lieux et Jacquemard, après un premier interrogatoire, a été écroué à la maison d'arrêt de Fontainebleau. Il a passé une nuit calme ; il est gardé à vue.

Il ne se rend pas compte de l'acte qu'il a commis. Il dit qu'il a vu un éclair passer devant ses yeux, puis l'obscurité complète se faire. Il ne sait ce qui s'est passé, il ne se rappelle rien, il déplore son crime.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Londres, 25 janvier. — On télégraphie de Yokohama que le transport *Sarama*, venant de Yung-Tcheng, est arrivé ici hier.

Le capitaine raconte qu'un convoi japonais, parti samedi de Tahen-Wan, est arrivé à Yung-Tcheng dimanche à l'aube.

Immédiatement, des détachements de marine ont débarqué et couverts par l'artillerie des navires ont mis les Chinois en déroute. Les Japonais ont pris quatre canons.

Le débarquement des troupes, commencé aussitôt, a été terminé lundi.

Nouveaux succès des Japonais

Yokohama, 25 janvier. — Les Japonais se sont emparés de Yeng-Chan Shen dans la nuit du 20 janvier. On s'est battu également aux environs de Haï-Chen, le matin du 22 janvier. Les Chinois au nombre de 10,000, furent repoussés avec 100 hommes tués. Les Japonais n'ont perdu aucun homme, et ont eu 25 blessés.

NOUVELLES DU JOUR

La maladie de M. Emile Ollivier

Paris, 25 janvier. — M. Emile Ollivier est gravement malade en ce moment, au château de la Moutte, qu'il habite depuis plusieurs années.

Chaque jour divers personnages politiques se rendent auprès de l'ancien ministre de l'Empire. Quoique le caractère de la maladie de M. Emile Ollivier soit gardé secret, nous pouvons affirmer que son état inspire de vives inquiétudes.

Le duc d'Aumale chez le maréchal Canrobert

Paris, 25 janvier. — Le duc d'Aumale est allé faire visite aujourd'hui au maréchal Canrobert.

Les révélations de la « Libre Parole »

Paris, 25 janvier. — La *Libre Parole* publiera demain la lettre suivante :

« 11 février 1890.

» Mon cher ministre,

» Permettez-moi de vous rappeler votre bienveillante promesse de parler demain samedi à M. le baron de Reinach pour la présidence de l'Est-Algérien. Vous me rendrez un grand service en m'obtenant cette situation.

» Votre bien dévoué.

» GOMOT,

» 12, rue Greffulhe. »

M. Gomot est sénateur du Puy-de-Dôme et fut ministre de l'agriculture en 1885, dans le cabinet Brisson.

Une fausse alerte. — Incendie dans une église à Paris

Paris, 25 janvier. — Le bruit a couru qu'une explosion avait eu lieu au faubourg du Temple. Renseignements pris, la nouvelle est fausse. Un incendie avait pris à l'église St Gervais, dans la partie affectée à la maîtrise, qui est, on le sait, la première de France. Toutes les partitions ont été brûlées.

Une maison qui s'effondre

Châlons-sur-Saône, 25 janvier.— La toiture d'une maison s'est effondrée la nuit dernière à St-Vallier. Mme Lhenry et ses deux filles, qui avaient été ensevelies sous les décombres, ont pu être délivrées.

Le procès du brigand Aresky

Alger, 25 janvier. — Les débats de l'affaire Areski, le célèbre brigand, ont commencé hier devant la cour d'assises. Auditoire nombreux, beaucoup de dames, foule énorme aux abords du palais. L'accusé fait une entrée théâtrale et promène avec assurance un regard circulaire.

L'audience du matin et celle de l'après midi sont consacrées à l'interrogatoire de l'accusé. Il nie les vols. Quant aux assassinats des trois chefs de village, il prétend les avoir commis pour protéger lui-même sa vie. Il déclare avoir commis seul celui du chef de Mokaea. Les indigènes accusés d'être ses complices sont innocents.

L'accusé se plaint des mauvais procédés des agents de l'administration à son égard. Ce sont eux qui ont causé ses malheurs. Il discute point à point l'accusation. Les témoins sont entendus. L'un d'eux, un colon d'Azarga, avoue avoir reçu d'un administrateur un narcotique pour le faire prendre à Areski qui devait venir chez lui.

Alger, 25 janvier. — Dans la seconde audience, les témoins ont donné des détails sur les assassinats reprochés à Aresky.

Une confrontation a eu lieu entre l'accusé et l'un de ses principaux complices.

Un administrateur du territoire a déclaré qu'il avait un jour donné des agents pour assurer l'ordre à une fête organisée par Aresky, dans l'espoir de se saisir du brigand.

A ce moment l'avocat d'Aresky se lève. Le président lui fait observer qu'il ne souffrirait pas qu'on fasse le procès de l'administration. Le réquisitoire et les plaidoiries sont commencées.

Le cas de M. Rochefort

Paris, 25 janvier. — La question de l'amnistie donne un regain d'actualité et une saveur particulière au procès engagé entre l'administration des domaines et M. Vaughan, administrateur gérant de l'*Intransigeant*.

On sait quelle déchéance a encourue M. Rochefort à la suite de la condamnation par contumace prononcée contre lui par la Haute Cour. Le séquestre a été mis sur tout ce qu'il pouvait posséder en France et l'administration des domaines a fait défense à l'administration de l'*Intransigeant* de payer en d'autres mains que celles de ses représentants ce qui peut être dû à son rédacteur en chef.

Pour s'assurer que cette défense a été respectée, elle a jugé utile de demander par voie d'assignation à M. Vaughan de lui rendre des comptes. L'affaire est venue d'abord en première instance, où M. Vaughan soutient que l'*Intransigeant* n'avait à verser et ne versait, en effet, aucune somme à M. Rochefort. Une note de son secrétaire fut même mise sous les yeux des juges pour établir que, loin d'être créancier de l'administration de l'*Intransigeant*, M. Rochefort serait plutôt son débiteur.

L'administration des domaines n'ayant pas présenté d'avocat à l'audience, le tribunal considérant cette abstention comme une sorte d'acquiescement, donna gain de cause à M. Vaughan.

Les domaines ont cependant fait appel de cette décision et la question a été portée devant la cour.

La cause a été appelée aujourd'hui à la première chambre, mais a été remise à huitaine. D'ici là, l'amnistie interviendra-t-elle ?

Une affaire de décorations

Paris, 25 janvier. — La 11e chambre correctionnelle s'est occupée aujourd'hui d'une affaire de décorations. Les prévenus, Pillard et Bloquet, poursuivis pour escroqueries, avaient fondé un journal, *La Revue de l'Académie internationale*.

A leurs lecteurs, ils offraient, moyennant 25 francs pour différents frais, un brevet, le ruban et les palmes de l'Académie internationale. Le service du journal devait être fait pendant un an gratuitement aux nouveaux décorés.

Nombreuses ont été les victimes de ces escrocs qui ont été condamnés : Pillard à 6 mois de prison et Bloquet à 2 mois de la même peine.

Les Italiens au Soudan

Massaouah, 25 janvier. — Le général Baratieri a été reçu par les autorités civiles et militaires. Le préfet a prononcé un discours devant un autel improvisé sur la place publique, puis un *Te Deum* a été chanté au milieu des salves d'artillerie.

La famille du nouveau président

La famille de M. Félix Faure est, paraît-il, originaire du département du Rhône.

C'est la petite commune de Meys, dans le canton de Saint-Symphorin-sur-Coise, qui a été le berceau de ses ancêtres.

Son père, né à Meys en 1810, partit à l'âge de dix-sept ans pour faire, comme ouvrier menuisier, le traditionnel tour de France, nécessaire à tout ouvrier à cette époque.

Il arriva à Paris presque sans ressources, et là, à force de travail et d'économie, il parvint à créer son magasin de meubles.

Il se maria deux fois : c'est du premier mariage qu'est né le président actuel.

La famille Faure compte encore, à Meys, de nombreux membres.

Le père de M. Félix Faure, mort en 1888, allait encore fréquemment à Meys, et le président s'y est également rendu de temps à autre.

Situation météorologique. — Roubaix, 26 janv.—Hauteur barométrique : 754. Température :

A 7 heures du matin	4 degrés	au-dessous de zéro
A 1 — du soir	1 —	au-dessous de zéro
A 5 — —	2 —	au-dessous de zéro

JEUNESSE DE LA CHEVELURE

Les Huiles du Congo lustrent les cheveux, mais ne les graissent pas; elles les fortifient, les empêchent de grisonner et les parfument délicieusement.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'élection au Conseil des Prud'hommes. — En parlant des candidatures opposées à celles du *Parti ouvrier* par le *Comité socialiste révolutionnaire* de la rue Vallon, le *Réveil* dit :

« C'est entre ces deux listes que les travailleurs auront à choisir. Leur choix sera vite fait. Ils voteront pour les candidats que leur présente le Parti ouvrier qui seuls méritent leur confiance.

» Les gens de la rue Vallon, traîtres et renégats de la classe ouvrière, qui furent chassés de tous les syndicats ouvriers, restèrent piteusement sur le carreau.

» Ce n'est plus le temps où les travailleurs faisaient le jeu de leurs adversaire de classe en votant pour leurs ennemis.

» Et les gens de la rue Vallon sont les ennemis des travailleurs.»

Une affiche visée par M. Stienne et émanant du Comité de la Paix a été placardée en ville vendredi. Nous la donnons à titre d'information :

Programme politique : 1° Abolition du serment; 2° Imposition aux élus du mandat impératif; 3° Extention de la juridiction de la Prud'homie à tous les travailleurs salariés; 4° Droit de vote à tous les travailleurs sans distinction de sexe; 5° Eligibilité de la femme; 6° Que la compétence des prud'hommes soit étendue à l'inspection des ateliers pour l'hygiène et les accidents; 7° Que la présidence pour le Conseil des prud'hommes soit alternative pour le président et le vice-président; 8° Fixation de l'âge pour l'électorat à 21 ans, et pour l'éligibilité à 25 ans et trois ans d'aptitude professionnelle; 9° Election des conseillers prud'hommes, basée sur la liste électorale politique.

10° Fixation du mandat des conseillers à une durée de quatre ans; renouvellement du Conseil par moitié tous les deux ans; 11° Elaboration par les conseillers prud'hommes, d'accord avec les chambres syndicales, des règlements d'atelier; 12° Que les conseillers prud'hommes et prud'femmes, ouvriers et ouvrières soient de droit inspecteurs et inspectrices du travail des femmes et des enfants, et qu'ils soient rétribués par l'Etat; 13° Gratuité absolue de la juridiction de la prud'homie; 14° Que les jugements des Conseils de prud'hommes soient définitifs et sans appels; 15. Création de droit d'un Conseil de prud'hommes dans chaque canton.

Programme économique : 1. Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept. Réduction légale de la journée de travail à huit heures. Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans ; 2° Minimum légal des salaires, déterminé chaque année, d'après le prix local des denrées, par une commission de statistique ouvrière ; 3° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ; 4° Egalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ; 5° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société par l'Etat et par les communes ; 7° Mise à la charge de la société, des vieillards et des invalides du travail ;

7° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers; 8° Responsabilité des patrons en matière d'accidents, garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie; 9° Suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers, sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires. (Décret de la Commune du 27 avril 1871); 10 Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banques, chemins de fer, mines, et.) et l'exploitation de tous les ateliers de l'Etat, confiée aux ouvriers qui y travaillent.

— Dans l'après-midi de vendredi, la circulaire suivante, signée du *Comité socialiste révolutionnaire de Roubaix*, était distribuée partout ; nous la reproduisons à titre de document ;

« *Aux travailleurs de Roubaix*

» Citoyens, des élections complémentaires ayant lieu, dimanche prochain, au Conseil des Prud'hommes, notre Comité a cru devoir entrer en lutte, d'autant plus qu'il avait deux conseillers sortants, les citoyens Louis Leveugle, pour le tissage et le citoyen Henri Dubron pour la filature.

» Sur les murs de la ville, nous avons apposé des affiches-programmes, et des affiches-candidats, pas une seule allusion de notre part contre les candidats d'une autre fraction soi-disant socialiste.

» Les premières affiches de ceux-ci, ainsi que la première note du *Réveil du Nord*, sont des ordures déversées à notre adresse.

» Vous ferez justice de ces mannequins du socialisme.

» Leurs hommes, disent-ils, appartenant à l'Union fédérale des syndicats ouvriers, ne peuvent trahir leur mandat (?!)

» La preuve en est faite depuis longtemps.

» Elus au conseil municipal, qu'ont-ils fait ?

» Rien, sinon que faillir à toutes leurs promesses. Pardon, ils ont su faire quelque chose. Le nom de la plupart de leurs élus au conseil municipal s'étale en toutes lettres « au pilori des voleurs » dans un pamphlet bourgeois hebdomadaire.

» Ils n'ont pas eu le courage ni la pudeur qu'ils devaient à leurs électeurs de réfuter ce qu'ils appellent des calomnies.

» Eux seuls inspirent la confiance, disent-ils !

» Prenons exemple sur un seul des candidats qu'ils présentent à vos suffrages. Le citoyen Charles Stienne, conseiller municipal, et vous verrez comme ces gens sont capables d'agir en toute indépendance pour les ouvriers.

» Charles Stienne, en 1890, était membre du Comité organisateur du 1er Mai. Il était de ceux qui prêchaient aux ouvriers le chômage. Il travailla, lui, pendant que que les autres chômaient, et se faisaient victimes.

» Le 1er mai 1891, il est désigné comme délégué à Paris, avec allocation de la somme de 90 francs.

» Que fait-il, cet homme, qui prétend ne pas craindre de se rendre victime pour la défense des intérêts de ses frères de classe ?

» Il use d'un subterfuge. Il se fait écrire une lettre de Calais, annonçant la mort d'un parent.

» Eh bien, est-ce que des hommes qui ne montrent pas plus que cela d'indépendance pourront sérieusement prendre en main la défense du travail contre le capital? Non, car ils ne pensent qu'à leurs intérêts personnels.

» Pourquoi sommes-nous séparés d'eux ?

» Parce que, socialistes révolutionnaires, nous avons toujours prêché la lutte des classes, la lutte contre tous les partis politiques indistinctement. Nous seuls sommes restés ce que nous étions il y a dix ans. Ils ne pourraient en dire autant.

» Leur politique n'a été qu'une suite d'actes plus louches les uns que les autres. Leur alliance avec les opportunistes qui ont, à leur actif, Fourmies ; avec les radicaux, qui ont trempé jusqu'au cou dans le Panama, est la raison de leur impuissance à faire quelque chose pour les travailleurs qui les ont élus.

» Eux seuls ont renié tout leur passé révolutionnaire. Et ils nous appellent des renégats. Ils sont traités de voleurs journellement par la presse bourgeoise et ils font l'insulte à leurs électeurs de ne pas répondre et c'est nous qui sommes des traîtres, disent-ils.

» Mais ces gens là n'entendent pas les cris d'indignation qu'ils soulèvent de la part de tous les honnêtes gens ?

» Travailleurs ! vous en ferez justice en votant pour les citoyens :

1re Catégorie : Henri Dubron, conseiller sortant ; Julien Roussel, rattacheur.

» 2e Catégorie : Louis Leveugle, conseiller sortant ; Louis Lefebvre, tisserand.

» *Le Comité socialiste révolutionnaire de Roubaix.*

» Vu : le candidat Louis LEFEBVRE. »

*
* *

M. Adolphe Watteau, conseiller prud'homme ouvrier sortant, adresse l'appel suivant aux électeurs des 1re et 2e catégories :

« Camarades de travail.

» Pour des raisons absolument personnelles, je ne me représente pas à vos suffrages.

» Persuadé d'avoir rempli jusqu'au bout mon devoir de socialiste et de conseiller ouvrier, j'en use pour vous inviter à voter dimanche prochain, comme un seul homme, pour les candidats du comité socialiste révolutionnaire, partisan de la grève générale.

» Vous enverrez siéger aux prud'hommes les citoyens :

» Henri Dubron, Julien Roussel, Louis Leveugle, Louis Lefebvre (dit Napal).

» Vive le Parti Ouvrier socialiste révolutionnaire !

» Vive la grève générale !

» ADOLPHE WATTEAU, conseiller sortant.»

Chambre de Commerce de Roubaix.— On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Chambre de Commerce de Roubaix vient de recevoir de la Chambre de Commerce française de Charleroi une collection d'échantillons de draps de diverses fabrications. Ces échantillons, accompagnés de feuilles de renseignements, seront communiqués aux intéressés tous les jours non fériés, de dix heures à midi, au secrétariat de la Chambre (à la Bourse) jusqu'au 5 février 1895. A cette date, ils doivent être adressés à la Chambre consultative de Louviers.

» Le président, JULIEN LAGACHE.»

La conférence de M. l'abbé Lemire à l'« Union catholique » de Roubaix. — On nous prie de rappeler que M. l'abbé Lemire donnera une conférence, dimanche 27 janvier, à 4 heures, à l'Union catholique, sur la liberté d'association. Cette réunion est absolument privée et on n'y admettra que les personnes munies d'une lettre d'invitation portant leur nom et leur adresse.

La grève de Roanne. — La chambre syndicale textile de Roubaix vient de voter un quatrième secours de 50 francs pour les grévistes de Roanne.

Les conférences à la Société de Géographie. — Ce soir, samedi, à huit heures et demie, une conférence aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des arts industriels.

Le sujet suivant : *L'Afrique française après les récents traités*, sera développé par M. Ferd. de Béhagle, capitaine au long cours, explorateur, membre de la mission Maistre. Il y aura des projections à la lumière oxhydrique.

Le concert populaire de dimanche prochain à l'Hippodrome. — Le concert organisé pour dimanche par l'Association symphonique de l'Ecole nationale de musique parait devoir être un vrai régal pour les amateurs de bonne musique. Sous l'habile direction de M. Koszul, tout se prépare activement.

Le concours de M. Minssart, de Mlle Minssart, de M. Meyer .... *qui sont tout acquis* à l'œuvre des Concerts populaires, ne peut manquer d'ajouter à l'attrait de cette solennité musicale.

Tout semble concourir au succès de ce premier concert. Nous en avons déjà donné le programme et nous formulons de nouveaux vœux ici même pour que, par sa réussite complète, les organisateurs soient amenés à persister dans leur intention première, de nous en donner de pareils à peu près tous les dimanches. Nulle chose n'est plus propre, pour élever l'esprit et le cœur, que ces auditions musicales qui sortent vraiment de la banalité pour s'élever dans les sphères de l'art. Tout le monde à Roubaix semble l'avoir compris.

En effet, le plan de location que nous avons vu aujourd'hui même chez M. Jubé est presque entièrement bariolé de coups de crayon. Deux cents fauteuils sont déjà pris, et les retardataires risquent fort d'être obligés de se contenter d'une place de pourtour, s'ils ne retardent pas trop, cependant, car *les pourtours s'enlèvent aussi*. Si cela continue, ce sera une vraie course au clocher. L. V.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du vendredi, 25 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 860 ; enfants, 1160; total, 2020. — Refuge 29 lits.

Un accident rue de l'Ommelet. — Le nommé Julien Desmasure, peigneron célibataire, âgé de trente-six ans, s'était, à la suite d'un long chômage, décidé à essayer du métier de colporteur de lait : mais ce petit commerce lui rapportant trop peu de bénéfices, il avait été de nouveau solliciter du travail dans un établissement industriel dans l'après midi de jeudi.

Il regagnait par la rue de l'Ommelet, la rue de la Guinguette où il habite, lorsqu'il glissa sur le pavé, et tomba si malheureusemedt qu'il se fit un fracture à la jambe gauche.

M. le docteur Montaigne, appelé pour lui donner des soins, l'a fait transporter à l'hôpital.

Un ouvrier qui se fracture l'épaule. — Un mécanicien, François Meyers, célibataire de quarante ans, quittait hier soir, vers sept heures et demie, sa journée faite, l'établissement de MM Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, où il travaille, pour regagner son domicile, rue de Tourcoing. A peine avait-il fait quelques pas qu'il glissa sur le bord du trottoir, et dans sa chute se fractura l'épaule droite.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Butruille, le malheureux ouvrier a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Arrestation pour escroquerie. — Un ouvrier horloger, sujet belge, Auguste Vienne, 34 ans, habitant à l'estaminet du *Chat noir*, rue de la Fosse-aux-Chênes, a été arrêté, jeudi soir, à son domicile, sous l'inculpation d'escroquerie, au préjudice de M. K... Il a été conduit au dépôt central.

Wasquehal. — La société St-Paul, établie à l'estaminet Saint-Eloi au hameau du Triez, donnera son banquet annuel dimanche 27 janvier, à deux heures précises.

Willems. — *Mort de M. Edouard Carlier.* — La commune de Willems vient de faire une perte sensible, en la personne d'un de ses plus notables habitants. M. Edouard Carlier, négociant en huiles, ancien conseiller municipal, s'est éteint, jeudi, dans sa quarante-septième année, après une longue maladie.

Par son dévouement à la chose publique et sa probité dans les affaires, il avait conquis une large place dans l'estime de ses concitoyens, et sa mort prématurée laisse de vifs regrets derrière lui. La charité du défunt était inépuisable, et les humbles et les pauvres pleurent en lui un généreux bienfaiteur.

Anstaing. — *Une mort subite.* — Un homme d'une cinquantaine d'années, M. Vandenbusche, de Chéreng, a été trouvé mort, mercredi soir, à 11 heures, dans un ruisseau, à Anstaing.

C'est sa femme qui, ne le voyant pas revenir de son travail à l'heure habituelle, se mit à sa recherche et trouva son cadavre. Vandenbusche a succombé à la rupture d'un anévrisme.

Les **Accumulateurs électriques** sont rendus très pratiques par les systèmes brevetés S.G.D.G. de la *Société électrique du Nord* de Roubaix. Avec les plaques de 25 m/m d'épaisseur qu'elle établit mécaniquement dans ses ateliers de la rue Jules Deregnaucourt on n'a plus à craindre de gondolement ni d'usure rapide comme avec tous les autres systèmes. On peut se renseigner soit à l'usine soit à son magasin d'exposition rue St-Georges n° 46.

Prix défiant toute concurrence. 83127—37776

Messieurs les fabricants et voyageurs, n'allez plus à Paris pour commander vos caisses, serviettes et sacs pour échantillons : la Maison **SOYEZ père, coin de la rue Faidherbe,** *à LILLE*, faisant ces articles plus légers, plus solides, dans de meilleures conditions. La Maison se charge des réparations.

Communications diverses

CLUB DES MÊLI-MÊLO. — Le comité informe les sociétaires que la réunion au local, pour la visite à rendre aux Franguns, de Croix, aura lieu dimanche, 27 janvier, à 4 heures et demie précises. L'insigne sera de rigueur. Il est également rappelé que la réunion générale aura lieu le 5 février à 8 heures et demie. Ordre du jour : Bal en faveur des sociétaires sous les drapeaux.

CLUB DES INTIMES. — La commission du Club prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui samedi à 8 heures et demie précises. Présence indispensable.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX

Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 150; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Place d'Amiens, Mayot, boul.; Rue d'Italie, 36; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 125; Rue Corneille, 7; Rue Ma Campagne, 113; Rue du Collège, 71 bis; Rue de Cartigny; Rue de la Halle, 9; Grande-Rue, 285; Rue de l'Ommelet, 125; Rue de la Chaussée, 2; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Place de la Gare, 129; Grande-Rue, 38. Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 15.

A CROIX

Rue de la Gare chez M. Davivier

A LILLE

Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

Une singulière histoire de voleurs

Nous avons raconté sous ce titre une étrange aventure, survenue dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 janvier. Le héros, un jeune homme de vingt-quatre ans, M. Louis Dupire, demeurant à Fives (Lille), rue du Faubourg de Tournai, trouvé endormi et bâillonné dans un compartiment de première classe du dernier train de Lille, arrivé en gare de Tourcoing à 1 h. 20 du matin, aurait été, d'après sa déclaration, victime d'une agression de la part de deux compagnons de voyage, suivie du vol d'une somme de cinq mille francs dont il était porteur.

La presse lilloise ayant fait beaucoup de bruit autour de cette affaire, qui paraissait de prime abord cacher quelque mystère, nous avons voulu nous livrer à une enquête minutieuse sur divers incidents permettant de la présenter sous sa véritable face et de la réduire à ses simples proportions. Le but de cet article est donc de résumer les renseignements recueillis à la ronde.

M. Louis Dupire, à son réveil, nous l'avons déjà dit, est allé loger à l'hôtel du Cygne, à Tourcoing ; mais comme il se trouvait sans ressources, il a dû, afin de solder sa note et d'assurer ensuite son retour à Lille, aller frapper chez des amis, pour les prier de venir à son aide. On ne l'a pas toutefois laissé libre de quitter ainsi Tourcoing, sans renouveler ses premières déclarations à la gendarmerie, ainsi qu'au commissaire de police, qui a ouvert aussitôt une enquête.

Ses démarches auprès de personnes connues n'avaient pas abouti ou étaient feintes, car, sans un sou vaillant, après avoir erré dans la ville une grande partie de la journée, il a fait à pied la route de Roubaix, et continué jusqu'à Croix, où il est arrivé à huit heures du soir. Il a demandé une chambre au café de l'*Harmonie*, sur la Grand'Place, où il a passé la nuit.

En descendant, jeudi matin, à neuf heures, il s'est fait inscrire sous le nom de Louis Dupire, négociant, venant de Tourcoing. Puis un journal lui étant tombé sous la main, il a montré à M. Lesot, le maître de l'établissement, un article intitulé : « Vol audacieux en chemin de fer », le concernant, et lui a remis la carte de ses parents, d'honorables commerçants de la rue Brûle-Maison, à Lille, au dos de laquelle était écrit : « Louis Dupire, poste restante, Bruxelles. »

Au cours du déjeuner qui a été servi au voyageur, M. Lesot lui ayant exprimé sa surprise de ce qu'il avait quitté Lille à 11 heures 55 du soir, pour se rendre à Roubaix: « C'était pour placer mon argent en mains sûres », a répondu Louis Dupire, un peu interloqué, « et j'allais chez Me Vahé, notaire ».

« Ce n'est pas à minuit que ces sortes d'opérations se font », a répliqué M. Lesot, « et vous me permettrez de vous faire observer que vos allures sont assez étranges ».

Louis Dupire n'a pas relevé le mot, et il a gardé le silence jusqu'à la fin du repas. Il a prétexté alors le besoin de se rendre à Roubaix, où, a-t-il dit, il savait qu'un voleur, tout récemment arrêté, était détenu à la gendarmerie. « Je vais y aller voir », a-t-il ajouté, « c'est peut-être un des miens », et il est parti dans la direction de la Croix-Blanche.

Vers deux heures de l'après-midi, il était de retour au café de l'*Harmonie*, et, sans la moindre allusion aux résultats de son excursion, il s'est fait servir un substantiel dîner, arrosé d'une bouteille d'excellent vin.

Ce luxe de dépenses a éveillé la défiance de l'aubergiste, qui, après s'en être entendu avec sa femme, a présenté à son client, sans plus attendre, une note de 6 fr. 70. Louis Dupire, incapable de la régler, a fini par avouer qu'il n'avait pas d'argent sur lui, mais qu'il allait en emprunter chez des personnes avec lesquelles il était en relations d'affaires. Il revenait un peu plus tard, en disant qu'il n'avait pas trouvé à domicile les personnes qu'il avait besoin de voir, et il a demandé alors une tasse de café, mais s'est heurté à un refus péremptoire.

Comme il avait manifesté l'intention d'aller voir, vers cinq heures, M. Seguin, commissaire de police de Croix, M. Lesot s'est offert à l'accompagner. Dans le cabinet du magistrat, Louis Dupire a réédité textuellement sa version de Tourcoing; mais M. Séguin, qui ne paraissait pas disposé à la plaisanterie, a voulu le mettre en état d'arrestation, séance tenante, pour peu que M. Lesot portât plainte contre lui. Ce n'est que sur les instances de son indulgent créancier, que l'aventurier a obtenu d'être laissé en liberté, et il s'est empressé de déguerpir, en filant à toutes jambes vers Lille.

La famille de la soi-disant victime, a reçu la visite de notre reporter, auquel elle a fait un bienveillant accueil. Louis Dupire prétendait qu'il habitait sous le toit de ses parents; il est en complet désaccord avec eux sur ce point, car ils assurent que de très longue date ils ne l'ont même pas vu. Il avait autrefois, d'après leurs propres renseignements, été établi à Fives, mais y avait fait de mauvaises affaires.

Sur l'observation que l'absent courait grand risque de se faire pincer par la police : « tant pis pour lui », a répondu son frère, « il n'y a qu'un malheur dans tout cela, c'est que notre nom soit mis en jeu ». Louis Dupire, à son avis, ne pouvait être en possession d'une somme de 5.000 francs, et il a inventé de toutes pièces une fable dont il ne s'explique pas le motif.

Disons en terminant que les deux personnes si formellement désignées par lui, comme lui étant familièrement connues, paraissent n'exister que dans son imagination.

WATTRELOS

Avis militaire. — Les territoriaux de la classe 1880 sont informés que leurs livrets militaires sont à la gendarmerie de Wattrelos et qu'ils peuvent dès à présent les retirer contre un récépissé.

Un fraudeur. — Vendredi matin vers minuit et quart, le brigadier des douanes Delamaide et le préposé Vergé, de service au sentier Chobodet, à Wattrelos, ont arrêté un jeune homme, Eugène Fraitcart, demeurant à Tourcoing. Ce contrebandier était porteur de tabac en poudre et de 90,000 allumettes d'une valeur de 98 francs 75.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Samedi 26 Janvier 1895* —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,8 la douz.

Limandes soles, 0,75 c. le 1/2 kilo

Rue à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à »» fr.		Cabillaud	0,60
Homards (gros) »,» »'»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes.. 0,00 et 0,»»		Soles	1,75
Ecrevisses (moyme). 0,.. et 0,00		Turbots	1,50
Escargots. la douz.	et 0,80	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1,50
Arcachon 0,60 : extra....	1,00	Raies	1,50
Marennes blanches extra	1,50	Flotte	»,»»
Anglaises (extra-fines).	2,00	Rougets	0,50
Moules........(le kilo).	0,15	Carrelets (pleis)	0,50
Salaisons		Truite saumonée	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1,25	Anguilles de rivière	»,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,75	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs à 05 2 p 15 c 0,10 pièce		Vives	»,»»
Harengs salés 2 p 15 c. et 10 c. pièce		Saumon blanc	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Crevettes	»,»»
GROS		Brochet (eau douce)	»,»»
ET		Merlans	»,»»
DÉTAIL		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais, 2 pour	»,»»

Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.

HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805—37910

TOURCOING

Les élections au Conseil des Prudhommes. — Nous rappelons de nouveau que ces élections auront lieu, dimanche prochain, 27 janvier, dans la grande salle des mariages, de 9 heures du matin à midi, pour les ouvriers, et le lendemain, lundi, dans les mêmes conditions, pour les patrons.

Il y aura une urne pour chaque catégorie ; les cartes seront de quatres couleurs différentes, savoir : 1re catégorie, grises; 2e catégorie, rouge saumon; 3e catégorie, bleues; 4e catégorie, vertes.

Voici les noms des candidats ouvriers :

1re Catégorie: MM. Jules Lefebvre, paqueteur, conseiller sortant.

1re Catégorie, 2e série (pour 3 ans): Edouard Catteau, contremaître.

2e Catégorie : François Houset, chef trieur.

3e Catégorie : Jean-Baptiste Nollet, ourdisseur, conseiller sortant.

4e Catégorie: Achille Corvoisier, menuisier, conseiller sortant.

Pour les élections du lundi, les candidats patrons sont :

1re Catégorie : M. Lemaire-Caulliez, filateur de lin, conseiller sortant ;

2e Catégorie : M. Louis Malfait, filateur de laine, conseiller sortant ;

3e Catégorie : M. Victor Lemettre, fabricant ;

4e Catégorie : M. Denis Grau, conseiller sortant.

Nous ne saurions trop engager les électeurs à se rendre en grand nombre au scrutin, afin de donner aux candidats que nous venons de nommer un témoignage de confiance bien justifiée par des services antérieurement rendus.

Nous apprenons que le parti collectiviste vient de dresser de son côté une liste opposante. Sur cette liste figurent M. Delphin Dumortier qui n'est ni électeur, ni éligible, et M. Louis Desplechin qui, déjà il y a trois ans, ne figurait plus sur les listes électorales.

Les électeurs perdront donc leur temps de porter leurs suffrages sur ces noms.

— Une autre candidature vient encore de surgir : c'est celle de M. Léon Clerson. L'*Avenir* ne porte que ce seul nom, en le faisant suivre de la circulaire suivante :

« *Citoyens ! Electeurs de la 4e catégorie*

» Le comité vient vous demander de confier le mandat de conseiller prud'homme ouvrier à un camarade dévoué, indépendant, ayant accepté le mandat sans passion politique, n'ayant pour but que de représenter l'élément ouvrier avec esprit de justice, soutenir vos droits sans cependant se départir de la loyauté. Par suite de plaintes toujours nombreuses et fondées qui se produisent journellement, la question d'une représentation franchement ouvrière est agitée et jugée nécessaire pour remplacer les membres sortants à qui nous demandons de prouver qu'ils ont parfois pris la parole depuis qu'ils sont au Conseil, pour soutenir vos droits et la défense de vos intérêts. Il serait trop long d'énumérer tous les errements de ce Conseil des prud'hommes.

» Nous savons que quelques lieutenants électoraux habituels chargés par quelques patrons autoritaires, se sont mis en campagne depuis un certain temps, allant de maison en maison supplier les électeurs, mendier, faire le Judas pour obtenir des voix dans le but de n'avoir que des prud'hommes ouvriers soumis, obéissants qui conserveront toujours un complet mutisme.

» C'est pourquoi nous avons le droit et aussi le devoir de vous recommander notre candidat digne de vos suffrages, car vous pouvez être assuré de trouver chez lui toute l'honnêteté et l'indépendance absolue, conditions essentielles pour remplir le mandat sollicité, et doit être considéré comme le meilleur titre auprès des électeurs, attendu que ce candidat n'est pas agréé par les patrons qui s'occupent de cette élection, qui, pour rester honnêtes ne devraient nullement s'en occuper, et l'élection de dimanche 27 janvier aurait alors son seul véritable caractère ouvrier qu'il devrait avoir. Inutile de s'étendre plus longuement car les patrons avec leurs lieutenants prouveront dimanche par leurs manœuvres de tous genres de dépenses, etc., ce qu'ils sont, ce qu'ils veulent et ce qu'ils espèrent.

» Mais ils ne réussiront pas et nous en avons la certitude, car les électeurs ouvriers de la quatrième catégorie sont trop clairvoyants.

» C'est donc avec confiance que nous vous appelons aux urnes dimanche 27 janvier 1895, pour remplir votre droit d'électeurs prud'hommes qui doit être considéré comme un des plus sacrés vu son importance et faire votre devoir de citoyens libres et non celui d'un judas et d'un traître.

» Vu le candidat : CLERSON Léon.

» Ouvrier menuisier, non agréé des prud'hommes patrons. »

» *Pour le Comité de la quatrième catégorie, industries diverses.*

» NOTA. — Dans le cas où le résultat du 1er tour de scrutin donnerait lieu à un ballottage, une réunion aurait lieu à la suite de cette proclamation, place des Halles, chez Arthur Delgrange, à l'effet de s'entendre pour le second tour qui doit avoir lieu le même jour de 3 à 6 heures du soir. — Le comité espère que les électeurs de la 1re, 2e et 3e catégories voteront pour la défense de leurs droits et intérêts professionnels et combattront les candidats présentés par les patrons. »

Un homme qui tombe dans le canal. — *Dramatiques détails.*—Jeudi, vers 6 heures 1/2 du soir, M. Thysebaert, concierge chez M. Masquilier fils, était à peine sorti de l'estaminet de M. Adolphe Dewaele, qui fait l'angle des rues Wattine et Victor Hugo, qu'il aperçut un homme qui suivait le chemin de halage, tomber dans le canal à 15 mètres environ du Pont de l'Espierre. On entendit aussitôt les cris de « A moi ! au secours ! sauvez-moi ! Mme Brelle, qui demeure parvis du Sacré-Cœur, à plus de 50 mètres du canal, entendit de chez elle ces appels au secours et avertit les voisins; elle rencontra des allumeurs de gaz et leur dit que peut-être, avec les longs manches dont ils étaient porteurs, ils parviendraient à sauver le malheureux.

Mais déjà M. Thysebaert était sur la rive et tendait à l'homme, qui s'était maintenu à la surface, une brosse dite « tête de loup; » mais le vent, qui était à ce moment d'une extrême violence, l'avait poussé au large et le bâton d'une longueur de plusieurs mètres se trouva trop court. Il en fut de même des « lances » des allumeurs de gaz. Et il ne vint à l'idée d'aucun des témoins de cette triste scène - qui étaient alors plus de 50 et dont plusieurs savaient nager — d'en lier plusieurs ensemble, ou de faire ce qu'on appelle la chaîne.

On entendait toujours, mais plus faiblement, les cris : « Sauvez-moi ! sauvez-moi ! » Enfin le silence se fit ! Il s'était écoulé plus de 10 minutes !

On commença les recherches vendredi matin ; à 9 heures 1/2, MM. Jules Dumoulin et Arthur Labis retirèrent le corps à l'aide d'une longue corde à laquelle était attaché un crochet « dit Chat-de-puits »

Le noyé a été reconnu aussitôt : c'est le nommé Paul Dandevelle, né à Fourmies, âgé de 24 ans, ancien cabaretier à « La Guinguette », rue de l'Epinette. Il avait depuis peu cédé l'estaminet et y prenait sa pension.

On a trouvé son livret dans l'une de ses poches; il était rattacheur et avait travaillé jusque mardi dernier à l'établissement de M. Brulé, à Roubaix; le lendemain il était entré chez M Lefebvre.

Il était marié, sans enfant, mais vivait séparé de sa femme.

Cette mort est bien certainement accidentelle : c'est en revenant de son travail, en suivant la digue du canal, que le malheureux aura sans doute été jeté à l'eau par un coup de vent.

Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu ; vers le soir il a été reconnu par ses parents, deux beaux-frères et sa belle-sœur.

On sait que cette partie du canal, entre les ponts de l'Espierre et du Hallot, doit être garantie par des garde-fous : il y a plusieurs mois que l'adjudication a eu lieu.

FEUILLETON DU 27 JANVIER 1895. — N° 98

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

QUATRIÈME PARTIE

LA PETITE-FILLE

VI

Monsieur Lionnet

Elle lut, et quand elle eut fini, elle rendit silencieusement la lettre à M. Lionnet.

— Ainsi, madame, fit le mari d'une voix creuse, après avoir lu cette lettre vous gardez le silence ?

— Que voulez-vous que je dise ? Il y a du vrai et du faux dans cette lettre ; la personne qui l'a écrite a su s'attribuer leau rôle dans ce qui s'est passé entre nous.

— Il ne s'agit pas de son rôle, à elle, mais du vôtre, qui a été monstrueux infâme ! Dans cette lettre, madame, la malheureuse enfant a versé toutes les tristesses de son cœur ; vous n'avez même pas compris que chaque mot est l'écho d'une douleur inconsolable.

Le jour où Geneviève nous a été donnée par sa pauvre mère, où nous l'avons adoptée...

— Vous, mais pas moi.

— A cette époque, madame, j'étais, comme aujourd'hui, votre mari et votre maître ayant le droit de faire selon ma volonté. Cependant, ne dites pas ce qui n'est point : Vous avez accepté Geneviève, je ne vous l'ai pas imposée. Si vous voulez le contraire, soit. Alors je vous réponds : En adoptant Geneviève, je vous ai chargée de veiller sur elle avec la sollicitude d'une mère et je vous ai demandé de l'aimer. Ah ! vous avez singulièrement rempli votre mission ! La malheureuse enfant a été votre souffre-douleur, votre victime ! Je vous avais défendu, me réservant de le faire quand le moment en serait venu, de lui révéler qu'elle n'était pas notre fille ; vous n'avez pas craint de me désobéir, vous avez fait plus, profitant de mon absence, vous l'avez chassée sans pitié, sans avoir souci de ce qu'elle deviendrait, sans vous inquiéter des conséquences que pourrait avoir votre mauvaise action.

— Je ne l'aimais pas, vous le savez bien.

— Dites donc, malheureuse, que vous la haïssiez.

— Eh bien, oui, je la haïssais, je ne pouvais plus la voir devant mes yeux ; vous n'ignoriez pas ce que je souffrais à cause d'elle ; malgré cela, trop longtemps, vous m'avez imposé son odieuse présence.

— Nous l'avions adoptée, elle devait être ici comme notre fille.

— Non, non ! s'écria madame Lionnet avec violence, elle n'était ici qu'une étrangère : constamment elle y semait la discorde ; elle a mis la désunion entre nous, elle me volait l'affection de mon mari et celle de mon fils ; cela ne pouvait plus durer ainsi, il fallait en finir !

— Si vous n'étiez pas aveuglée par votre haine monstrueuse, répliqua M. Lionnet avec dureté, et que vous puissiez interroger votre conscience et mettre la justice du coté où elle doit être, vous sentiriez que ce n'était pas elle, mais vous qui étiez dans cette maison l'âme de la discorde dont vous parlez. Mais vous ne pouvez plus juger sainement, le discernement vous manque, l'épouvantable haine qui s'est emparée de votre cœur a depuis longtemps troublé votre esprit ; aussi je n'espère pas vous voir manifester un regret.

Vous haïssiez Geneviève, et pourquoi la haïssiez-vous ? Ah ! vous devriez être accablée de honte !... Vous haïssiez la pauvre enfant, non point parce que je l'aimais comme ma fille et qu'Albert l'aimait comme sa sœur, mais parce que vous étiez jalouse de sa jeunesse et de sa beauté, jalouse surtout de sa distinction, de sa rare intelligence, enfin de toutes ses supériorités.

— Oh ! sa distinction ! Oh ! son intelligence ! Oh ! ses supériorités ! répéta madame Lionnet d'une voix frémissante de colère ; je sais que vous voyez en elle toutes les beautés, toutes les perfections ; je sais aussi que vous trouverez facilement le moyen d'accabler et même d'insulter votre femme pour donner raison à cette demoiselle.

M. Lionnet devint blanc comme un suaire, de fauves éclairs jaillirent de ses yeux démesurément ouverts, pendant qu'un tremblement nerveux secouait son corps tout entier.

— Horreur et infamie ! exclama-t-il.

La fureur, qu'il avait pu contenir jusqu'alors, éclatait comme un coup de tonnerre.

Il saisit les deux bras de sa femme, et, comme sans s'en apercevoir, il lui tordait les poignets, elle se mit à hurler de douleur.

— Taisez-vous ! taisez-vous ! lui ordonna-t-il d'une voix rauque, terrible, taisez-vous ou je vous écrase comme une bête malfaisante !

Effrayée, madame Lionnet cessa de crier.

La tenant toujours, il lui dit :

— Vous êtes une misérable ! Votre conduite, vis-à-vis de Geneviève, a toujours été celle d'une marâtre, d'une horrible mégère.

Vous prétendez que vous avez toute votre raison, quand tout ce que vous dites et faites sont des actes de démence. Mais malheureuse, si vous n'êtes pas folle, qu'êtes-vous donc ?... Ah ! ce que vous êtes... vous êtes une méchante femme, une misérable, une infame !

Quand je vous ai épousée pauvre, presque dans la misère, malgré certains bruits qui couraient sur votre légèreté et que je n'ai pas voulu entendre, je vous aimais ; c'est parce que je vous aimais que je vous ai donné mon nom et vous ai associée à ma fortune ; oui, je vous aimais autant qu'une femme peut désirer être aimée ; et je vous ai aimée ainsi jusqu'au jour où, cessant vous-même d'avoir pour moi toute l'affection que vous me deviez, j'ai découvert, avec douleur, que vous n'étiez plus digne de toute la tendresse que je vous avais vouée.

Depuis, vous avez comme à plaisir accumulé tout ce qui était de nature à m'éloigner de vous, et aujourd'hui, aujourd'hui que vous avez comblé la mesure, madame, c'est du mépris et du dégoût que vous m'inspirez. Et, en ce moment, s'il faut vous le dire, vous me faites horreur !

Elle se tenait courbée, pantelante, écrasée sous le regard implacable de son mari.

Après un court silence il reprit :

Je me représente, en frissonnant, l'attitude que vous avez prise vis-à-vis de Geneviève dans cette scène épouvantable qui a précédé son départ, car je sais de quoi votre haine féroce est capable.

Madame Lionnet resta silencieuse et essaya de dégager ses poignets des mains de fer qui les serraient.

— Eh bien, fit le mari, vous ne répondez pas?

— Je n'ai pas à répondre.

— Soit, je sais comment interpréter votre silence. Rien ne vous a arrêtée, vous n'avez reculé devant aucune infamie... Alors, madame, vous allez vous mettre à genoux et demander pardon à Dieu, à Geneviève et à votre mari.

Madame Lionnet se redressa, ayant dans le regard des lueurs farouches, et, au lieu d'obéir, chercha à se dégager.

— A genoux ! à genoux ! ordonna le mari.

Sa voix était impérieuse, menaçante.

— Non, non, répondit la femme en se débattant.

— Encore une fois, à genoux ! cria M. Lionnet avec violence.

— Non, je ne veux pas !

Elle se révoltait, elle le défiait

— Oh ! la misérable ! prononça-t-il entre ses dents serrées.

En même temps, raidissant ses bras et la serrant davantage, il la secoua avec une extrême violence. Elle lutta un instant, puis finit par tomber sur ses genoux.

— Vous voilà à genoux, maintenant demandez pardon ! cria M. Lionnet.

— Non, répondit elle encore au milieu d'un grincement de dents.

Et elle voulut se relever. Mais aussitôt, les mains de M. Lionnet pesèrent lourdement sur ses épaules et paralysèrent ses mouvements. Alors elle s'abattit comme une masse et se roula sur le tapis avec des contorsions et des cris d'épileptique, jouant la comédie de la crise nerveuse, sans trop savoir l'effet qu'elle allait produire.

VII

La maison en deuil

La petite comédie de madame Lionnet n'eut point le succès qu'elle cherchait, et ses tremblements convulsifs, ses soupirs, ses plaintes, ses rugissements, ses spasmes, ses mouvements de couleuvre agonisante ne produisirent nullement l'effet terrible qu'elle avait pu espérer.

Sans s'émouvoir, froidement, M. Lionnet la regarda un instant s'allonger, se rouler, se tordre ; puis, voyant que cela menaçait de durer, il haussa les épaules et agita violemment le cordon de la sonnette.

La femme de chambre accourut. A la vue de sa maîtresse, elle poussa un cri d'effroi et se précipita pour lui porter secours. Mais M. Lionnet l'arrêta dans son élan en se plaçant devant elle.

— Laissez madame, lui dit-il, elle ne réclame pas vos soins ; du reste, ne vous effrayez point, ce n'est qu'un léger malaise dont je saurai vite la guérir avec une douche froide ; allez me chercher un seau rempli d'eau.

Madame Lionnet entendit et eut peur de l'inondation, car, se soulevant légèrement et dressant la tête, elle cria d'une voix haletante :

— Non, non, c'est inutile, la crise est passée, je me sens mieux.

Toujours froid et très calme en apparence, le mari dit à la femme de chambre :

— Vous avez entendu, nous n'avons plus besoin de vos services, vous pouvez vous retirer.

La servante se hâta de disparaître.

M. Lionnet aida sa femme, non à se dresser sur ses jambes, mais à se remettre sur ses genoux. Elle le regardait maintenant avec une indicible terreur. C'est que cet homme, habituellement doux et bienveillant, était devenu terrible ; sa femme avait martyrisé Geneviève ; à son tour, il était capable de martyriser sa femme.

— Demandez pardon ! ordonna-t-il.

— Oui, je demande pardon ; grâce, grâce !

— Dites que vous regrettez vos mauvaises pensées, vos abominables paroles.

— Je regrette, je regrette !

— Dites que vous vous repentez.

— Je me repens !

— C'est bien, je n'exige pas autre chose de vous pour le moment ; relevez-vous.

Péniblement, elle se dressa debout ; elle tremblait comme la feuille.

— Cette affreuse attaque de nerfs vous a mise dans un état pitoyable, dit le mari railleur, vous vous soutenez à peine ; asseyez-vous là, dans ce fauteuil.

Elle obéit, s'affaissant comme une masse ; sa volonté était brisée, elle n'avait plus que des mouvements automatiques.

— Vous avez demandé pardon, vous avez crié grâce, reprit M. Lionnet, et vous avez dit que vous vous repentiez ; mais votre repentir est-il sincère? Je ne crois pas. Car ce n'est pas volontairement, comme je l'aurais voulu, mais en cédant à la force, que vous avez demandé pardon et crié grâce. Cependant, je vous pardonne de m'avoir cruellement et odieusement outragé; que Dieu vous pardonne aussi! Mais Geneviève n'est plus ici pour vous pardonner tout le mal que vous lui avez fait, et c'est son pardon surtout qui vous est nécessaire pour que vous puissiez rentrer en paix avec vous-même : ce pardon, madame, vous l'attendrez et le désirerez, car le châtiment que je me propose de vous infliger ne prendra fin que le jour où, à genoux devant cette enfant, que vous avez insultée et chassée, elle vous dira : « Je vous pardonne ! »

Elle courba la tête, sentant bien qu'il lui était impossible de lutter contre l'irritation de son mari.

— Je veux que vous vous repentiez sincèrement et que vous ayez des remords, continua M. Lionnet ; vous avez été impitoyable pour Geneviève, je serai pour vous sans indulgence. Vous aurez aussi à répondre de votre conduite devant l'opinion du monde, et ce n'est pas la victime, mais le bourreau qu'il condamnera.

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.